

DER/Inf (2019) 2

13 mai 2019

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LE CONSEIL DE L'EUROPE

I.

Les relations entre le Conseil de l'Europe et les Nations Unies reposent sur l'Accord entre le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe et le Secrétariat des Nations Unies signé dès le 15 décembre 1951 et sur les [Arrangements de coopération et de liaison entre les Secrétariats du Conseil de l'Europe et des Nations Unies \(Echange de lettres du 19 novembre 1971\)](#).

Dans sa Résolution 44/6 du 17 octobre 1989, l'Assemblée générale des Nations Unies a adressé au Conseil de l'Europe une invitation permanente à participer en qualité **d'observateur** à ses sessions et travaux.

Depuis l'an 2000 (tous les deux ans depuis 2004), l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de son débat sur la coopération avec les organisations régionales et autres, adopte une Résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe. Le projet de Résolution est élaboré et adopté par le Comité des Ministres à Strasbourg. La Présidence du Comité des Ministres est ensuite invitée à présenter le projet aux Nations Unies à New York et à mener les consultations nécessaires en vue de son adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, de préférence sans vote. La dernière résolution a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 26 novembre 2018 sans vote (doc. A/RES/73/15). Le prochain projet de Résolution figurera à l'ordre du jour du Comité des Ministres en 2020, pour adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre-décembre 2020.

II.

Les Nations Unies constituent un partenaire de premier plan du Conseil de l'Europe et un tremplin idéal pour élargir son rayon d'action au monde entier. L'universalité des valeurs que partagent les États membres du Conseil de l'Europe constitue le fondement de la coopération. En raison de leur exhaustivité, tant thématique que géographique, les Nations Unies constituent un partenaire « à tous les niveaux » pour le Conseil de l'Europe.

Pour les Nations Unies, le Conseil de l'Europe «*is instrumental in advancing the principles of democracy and human rights in Europe. I commend the robust efforts of the Council to support citizens across the continent, and I thank you for your clear stance in support of human rights...*»¹.

L'intérêt mutuel pour la coopération se traduit par des contacts, des consultations et un dialogue régulier entre les Secrétaires Généraux (le dernier en mai 2017 à Strasbourg), les Secrétaires Généraux Adjointes, et les Sous-Secrétaires Généraux des Nations Unies au sujet de questions politiques ou thématiques d'actualité.

Le Conseil de l'Europe travaille en collaboration étroite avec un grand nombre d'institutions des Nations Unies, dont le HCR², le HCDH³, l'UNICEF⁴, le BCAH⁵, le PNUD⁶, l'UNECE⁷, l'UNESCO⁸, la Banque Mondiale, etc.

Les relations entre les deux organisations sont axées sur les droits de l'homme au sens large, sans pour autant y être limitées. L'accent est mis sur la coopération avec le Conseil des Droits de l'Homme, en particulier dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU), auquel le Conseil de l'Europe contribue activement en ce qui concerne la situation des droits de l'homme dans ses Etats membres.

Les Nations Unies jouent aussi un rôle dans la promotion de l'adhésion d'Etats non membres du Conseil de l'Europe aux conventions du Conseil de l'Europe à vocation mondiale (par exemple, les Conventions du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, sur la cybercriminalité, etc.) ou dans l'appui à la mise en œuvre de ces dernières.

Depuis leur ouverture, respectivement en 2010 et 2011, les Bureaux du Conseil de l'Europe à Genève et à Vienne, agissant en tant que Délégations Permanentes auprès des Bureaux des Nations Unies dans les deux villes, ont fortement contribué au renforcement des relations avec les Nations Unies, ainsi qu'à la visibilité accrue du Conseil de l'Europe parmi les Etats membres des Nations Unies.

III.

Parmi les nombreux exemples récents de coopération entre le Conseil de l'Europe et les Nations Unies, on peut citer ceux qui suivent pour illustrer les relations aux multiples facettes qu'entretiennent les deux organisations :

- La contribution du Conseil de l'Europe à la mise en œuvre du **Programme de développement durable à l'horizon 2030** ; entre autres activités, le Conseil de l'Europe a participé les 21 et 22 mars 2019 à Genève au Forum régional organisé par

¹ Lettre du 2 décembre 2016 du Secrétaire Général des Nations Unies, Ban Ki-Moon, au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

² Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

³ Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies.

⁴ Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.

⁵ Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies.

⁶ Programme des Nations Unies pour le Développement.

⁷ Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies.

⁸ Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) sur le développement durable pour la région de la CEE-ONU. En outre, le Conseil de l'Europe a créé un site internet spécifique consacré à sa contribution à la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 : <https://www.coe.int/en/web/un-agenda-2030/home>. Ce site internet est régulièrement mis à jour;

- L'implication accrue du Conseil de l'Europe dans l'**Examen Périodique Universel**, en particulier par le biais de la participation régulière de son Observateur Permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève aux réunions du Conseil des Droits de l'Homme et de références plus nombreuses aux textes du Conseil de l'Europe dans les rapports de ce dernier sur des Etats membres du Conseil de l'Europe; dans ce contexte, l'on a procédé au développement de bonnes pratiques, telles que le téléchargement des contributions du Conseil de l'Europe dans le système du HCDH de soumission en ligne de documents;
- La coopération accrue dans le domaine de la **migration**, comme en témoigne en particulier la réunion bilatérale à Genève le 8 octobre 2018 entre le Représentant Spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés et Madame Louise Arbour, Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies pour les Migrations Internationales, en marge du Dialogue International sur la Migration de l'OIM. Lors de la Conférence intergouvernementale de Marrakech des 10 et 11 décembre 2018 visant à adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Représentant Spécial du Secrétaire Général a prononcé des allocutions tant à la session plénière que lors du dialogue organisé en marge de la Conférence sur le thème « Favoriser l'adoption de mesures visant à donner suite aux engagements pris dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières » ;
- La coopération accrue dans le domaine des **droits de l'homme**, démontrée par la signature le 26 septembre 2013 à New York par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et le Haut - Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme de la **Déclaration jointe sur le renforcement de la coopération entre le Secrétariat du Conseil de l'Europe et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme**. La mise en œuvre de la Déclaration jointe est illustrée, par exemple, par l'organisation régulière (tour à tour à Strasbourg et Genève) d'une réunion de coordination entre le Conseil de l'Europe et le Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies. En outre, le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe maintient des contacts réguliers, entre autres, avec le Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies et a rencontré le Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies en 2017 et 2018;
- La coopération accrue avec le **Conseil des Droits de l'Homme**, démontrée en particulier par les allocutions des Présidents successifs du Conseil des Droits de l'Homme, comme l'Ambassadeur Vojislav Šuc (**Slovénie 2018**) et l'Ambassadeur Coly Seck (**Sénégal, 2019**) lors des échanges de vues annuels du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe avec la participation d'experts venus des capitales sur les Droits de l'Homme et les Nations Unies;
- La participation régulière du Conseil de l'Europe aux sessions annuelles de la **Commission de la Condition de la Femme des Nations Unies**, l'organisation à cette occasion d'événements parallèles et des allocutions prononcées dans ce cadre confirment les relations de haut niveau, pragmatiques et ciblées avec l'ONU Femmes;

- L'intérêt manifesté par le Conseil de l'Europe pour le **Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes (ICAT)**, suivi de l'attribution au Conseil de l'Europe du statut de Partenaire de l'ICAT le 15 septembre 2017;
- Les synergies développées dans le cadre de la **lutte contre le terrorisme**, récemment illustrées par la participation du Conseil de l'Europe à la réunion spéciale de 2018 sur « Résolution 2396 (2017) du Conseil de Sécurité : révision des Principes directeurs de Madrid ». Le Secrétariat du Conseil de l'Europe tient également des réunions régulières avec ses homologues de la Direction Exécutive du Comité des Nations Unies contre le Terrorisme;
- La coopération accrue dans le domaine de la **démocratie**, ainsi qu'en témoigne la contribution aux efforts des Nations Unies pour la promotion et la consolidation des démocraties nouvelles ou rétablies, ou la participation régulière des Nations Unies au Forum mondial de la démocratie du Conseil de l'Europe, en commençant par une allocution du Secrétaire général des Nations Unies à l'ouverture du premier Forum mondial de la démocratie de Strasbourg (octobre 2012);
- La coopération accrue entre le **Groupe Pompidou et l'ONUDC**;
- La coopération avec le **PNUD dans le domaine de la démocratie locale et régionale** ;
- La coopération accrue entre le Conseil de l'Europe et l'**UNESCO** dans le domaine de l'**Intelligence Artificielle**, démontrée par la participation du Sous-directeur général pour la communication et l'information de l'UNESCO à la Conférence « Maîtriser les règles du jeu – l'impact du développement de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit », organisée par le Conseil de l'Europe avec la Présidence finlandaise du Comité des Ministres à Helsinki les 26 et 27 février 2019, et la participation de la Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe à la Conférence de haut niveau organisée le 4 mars 2019 à Paris par l'UNESCO sur le thème «Principes pour l'intelligence artificielle : vers une approche humaniste ? » ;
- La coopération accrue entre le **Secrétariat des Nations Unies** et le **Secrétariat du Conseil de l'Europe**, illustrée par des échanges de vues réguliers et le développement de bonnes pratiques telles que des téléconférences entre le Directeur de la Division de l'Europe du Département des Affaires Politiques et de la Consolidation de la Paix des Nations Unies et le Directeur des Affaires Politiques du Conseil de l'Europe, ainsi que par des visites de membres de la Division de l'Europe du Département des Affaires Politiques et de la Consolidation de la Paix des Nations Unies au Siège du Conseil de l'Europe (la dernière en date en décembre 2018) coordonnées par la Direction des Relations Extérieures du Conseil de l'Europe.